



# Concours de fleurissement 2017

Bulletin d'inscription

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

TÉLÉPHONE : .....

MAIL : .....

SIGNATURE :

Désire participer au concours de fleurissement dans la catégorie suivante :

**1 / Catégorie - Maison avec jardin très visible de la rue**

**2/ Catégorie - Décor floral installé sur la voie publique**

**3/ Catégorie - Balcon, terrasse sans jardin, rez-de-jardin, visibles de la rue**

**4/ Catégorie – Fenêtre**

**5/ Catégorie - Façade ou Mur :** Façade d'appartements ou de maisons de ville, les maisons sans jardin situées dans les bourgs des villages.

**6/ Catégorie - Immeuble Collectif, Lotissement, Copropriété, foyer logement :** Les immeubles ou résidences sont considérés dans leur ensemble.

**7/ Catégorie - Hôtel, Restaurant, Café, Commerce avec ou sans jardin, chambres d'hôtes, gîtes, Camping**

**8/ Catégorie - Domaine, ferme :** Les domaines, fermes, exploitations agricoles en milieu rural et urbain.

**9/ Catégorie - Jardin d'Exception :** Jardin classé, collection de végétaux, d'arbres, d'arbustes.

**Formulaire à retourner à l'Office de Tourisme ou à la Mairie du Lavandou, avant le 19 mai 2017, accompagné de deux photos si possible.**



# Concours de fleurissement 2017

## Règlement

Comme chaque année, la Ville du Lavandou vous invite à participer au concours de fleurissement communal. Toutes les personnes résidant dans la commune, mais aussi les hôteliers, les restaurateurs et les commerçants peuvent participer.

### Modalités du concours

- Les participants peuvent retirer un bulletin d'inscription à l'Office de Tourisme, à l'accueil de l'Hôtel de Ville, ou en le téléchargeant sur le site de la ville : [www.le-lavandou.fr](http://www.le-lavandou.fr) jusqu'au 18 mai 2017.
- Les participants doivent retourner le bulletin d'inscription dûment complété, accompagné de deux photos illustrant le thème de la catégorie\* sélectionnée, à l'Office de Tourisme ou à l'Hôtel de Ville, au plus tard le 19 mai 2017, à 17h.
- Après la clôture des inscriptions (19 mai), le jury communal se rendra sur place et déterminera un classement.
- Les participants récompensés recevront un courrier les invitant à venir chercher leur lot, le dimanche 4 juin 2017 dans le cadre des Rendez-vous Aux Jardins.
- La commune présentera le lauréat de chaque catégorie au concours départemental des « Maisons fleuries 2017 ».

\* Liste des catégories : Catégorie maison avec jardin très visible de la rue / Catégorie décor floral installé sur la voie publique / Catégorie balcon, terrasse sans jardin, rez-de-jardin, visibles de la rue / catégorie fenêtre / catégorie façade ou mur : façade d'appartements ou de maisons de ville, les maisons sans jardin situées dans les bourgs des villages / Catégorie immeuble Collectif, Lotissement, Copropriété, foyer logement : Les immeubles ou résidences sont considérés dans leur ensemble / Catégorie Hôtel, Restaurant, Café, Commerce avec ou sans jardin, chambres d'hôtes, gîtes, Camping / Catégorie Domaine, ferme : Les domaines, fermes, exploitations agricoles en milieu rural et urbain / Catégorie Jardin d'Exception : Jardin classé, collection de végétaux, d'arbres, d'arbustes.

**Renseignements : 04 94 00 40 50 / 04 94 05 15 70**